



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard ANSELME, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 14

Etaient présents : Bernard ANSELME, Fernand AUGERT, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Bernard COVAREL, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Eric PAPOZ, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Françoise ROL.

Absents :

Patrick BATAILLER (procuration à Sébastien ROSSAT)

Mathieu BONNEL (procuration à Pascal DOMPNIER)

Frédéric DUPUIS (procuration à Christelle BATAILLER)

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 Mars 2016 à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,
- Echange d'un terrain communal avec M. CRINEL dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie.

Vote : à l'unanimité

Denis CHAPPELLAZ du cabinet COME2C Chappellaz Conseils présente les projets de Budget primitif 2016 et fait état des résultats de l'exercice antérieur des budgets de la commune et du cinéma.

1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU CINEMA L'IGLOO A LA TOUSSUIRE

Le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2015 du budget **CINEMA** s'élèvent à :

Section de fonctionnement

Dépenses : 23.226,59 €

Recettes : 62.212,57 € €

Soit un excédent de 38.985,98 €

Résultat de clôture excédentaire de 35.738,18 €

Vote : Approbation du compte de gestion 2015 : 13 pour et 1 abstention (Fernand AUGERT)

Vote : Approbation du compte administratif 2015 (Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote) : 12 pour et 1 abstention (Fernand AUGERT)

Section d'investissement

Dépenses : 10.636,80 €

Recettes : 7.389,00 €

Soit un déficit de -3.247,80 €

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement

Dépenses : 2.599.649,60 €

Recettes : 3.948.543,74 €

Soit un excédent de 1.348.894,14 €

Résultat de clôture excédentaire de 519.338,10 €

Vote : Approbation du compte de gestion 2015 : 13 pour et 1 abstention (Fernand AUGERT)

Vote : Approbation du compte administratif 2015 (Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote) : 12 pour et 1 abstention (Fernand AUGERT)

Section d'investissement

Dépenses : 2.663.726,95 €

Recettes : 1.834.170,91 €

Soit un déficit de -829.556,04 €

2 – AFFECTATION DU RESULTAT

Cinéma : l'excédent de fonctionnement de 38.985,98 € est reporté en section de fonctionnement au compte R002 et le déficit d'investissement de 3.247,80 € est reporté au compte D001.

Commune : l'excédent de fonctionnement de 1.348.894,14 € est reporté pour 519.338,10 € en section de fonctionnement et affecté pour 829.556,04 € en réserve en section d'investissement.

Vote : 13 pour – 1 contre (Fernand AUGERT)

3 – TAUX D'IMPOSITION 2016 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Préfet de la Savoie vient d'arrêter le nouveau périmètre de coopération intercommunale applicable au 1er janvier 2017. A cette date, la Communauté de Communes de l'Arvan et celle de Cœur de Maurienne vont fusionner.

Par ailleurs, la loi NOTRe sera également applicable au 1er janvier 2017 et elle conduira notamment au transfert d'une partie de la compétence tourisme à la nouvelle communauté de communes

Depuis 50 ans, les communes de l'Arvan et les deux communes de la Vallées des Villards, travaillent ensemble sur le développement touristique du massif dans le cadre du Syndicat Intercommunal Arvan-Villards.

Devant les évolutions importantes qui nous attendent, les élus du massif ont souhaité confirmer l'importance du SIVAV. Pour cela, il a été proposé aux communes de reprendre la compétence tourisme actuellement confiée à la communauté de communes de l'Arvan et de la confier directement au SIVAV.

Cette modification dans l'organisation de la compétence se traduit par une modification dans les impôts locaux :

- Les communes devront financer directement le SIVAV alors que jusqu'à présent c'était la Communauté de Communes de l'Arvan qui prélevait des impôts pour le subventionner,

- Chaque commune a obtenu une simulation de la hausse des taux à voter pour financer cette participation,

- Dans le même temps, la Communauté de Communes de l'Arvan diminuera ses taux d'imposition de manière à compenser la hausse des taux communaux.

Cette opération devrait modifier la répartition des impôts entre la commune et la communauté de communes, sans impact négatif sur le contribuable.

Vote des taux d'imposition

- Taxe d'habitation : 21,24 %
- Taxe foncière bâti : 14,35 %
- Taxe foncière non bâti : 84,06 %
- Taux relais de cotisation foncière des entreprises : 34,02 %

Vote : 13 pour – 1 abstention (Fernand AUGERT)

4 – ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2016

Amicale des anciens combattants	1000 €
Amicale des anciens élus	500 €
Coopérative scolaire école de la Toussuire	3500 €
AVEC	1500 €
Bleuets de Maurienne	100 €
Club du Temps de Vivre	3000 €
Foyer Rural	2000 €
Office du Tourisme	288.500 € de fonctionnement + 196.500 € d'événementiel + 5.000 € d'investissement
Régul Matous	100 €
UAM	250 €
Ski Club Toussuire	35.000 €
Cam Rugby	100 €
Maurienne Escalade	150 €
MLD V.T.T.	100 €
Nautic Club	150 €
Maurienne Tourisme	23.706 €

Vote : pour la subvention de l'Office du tourisme et de l'événementiel : 13 pour et 1 abstention (Nicolas LAMBERT)

Pour la subvention de Maurienne Tourisme : 12 pour – 1 abstention (Fernand AUGERT) et 1 contre (Françoise ROL)

5 – BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE ET DU CINEMA

Le budget primitif 2016 de la commune s'élève à :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 3.795.615,10 €

Recettes : 3.795.615,10 €

Section d'investissement

Dépenses : 2.660.518,04 €

Recettes : 2.660.518,04 €

Vote : 13 pour – 1 abstention (Fernand AUGERT)

Le budget primitif 2016 du cinéma s'élève à :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 70.985,98 €

Recettes : 70.985,98 €

Section d'investissement

Dépenses : 16.105,98 €

Recettes : 16.105,98 €

Vote : 13 pour – 1 abstention (Fernand AUGERT)

6 – CREATION DE POSTES SAISONNIERS SAISON D'ETE 2016 A L'AGENCE POSTALE ET AUX SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement des emplois saisonniers aux services techniques à partir du 9 mai 2016 pour une période de 6 mois pour faire face aux besoins urgents et importants d'entretien des espaces verts et naturels de la commune et à l'agence postale à compter du 27 juin 2016 jusqu'à fin août 2016 et charge le maire d'effectuer les démarches nécessaires correspondantes à ces embauches.

Vote : à l'unanimité

7 – EMBAUCHE DE JEUNES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal approuve l'embauche de jeunes pendant les vacances d'été 2016 au sein des services communaux.

Vote : à l'unanimité

8 – CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire indique que deux adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe remplissent les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. M. le Maire précise que la Commission Administrative Paritaire a émis un avis favorable à cet avancement lors de sa séance du 01 mars 2016. Il est demandé aux élus d'émettre un avis sur la création de ces postes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les deux postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe.

Vote : à l'unanimité

9 – PROJET D'AMENAGEMENT DU LIEU-DIT « CHARVIN » - FIXATION DES PRIX

M. le Maire dit que dans le cadre du projet d'aménagement du lieu dit « Le Charvin » et afin de pouvoir engager les négociations amiables, il est nécessaire de fixer le prix des emprises parcellaires en zone A, en zone N et en zone Nu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Fixe les prix des emprises parcellaires à :

- 0.5 € pour la zone A
- 0.3 € pour la zone N
- 3 € pour la zone Nu

Vote : 12 pour – 2 abstentions (Fernand AUGERT – Françoise ROL)

10 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT DE LA VOIE COMMUNALE DU « MERDEREL »

Le Conseil Municipal approuve la convention définissant les conditions d'intervention du Département pour le déneigement de la voie communale du « Merderel » située entre les RD 110 et 926.

Vote : à l'unanimité

11 – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION POUR LA COUVERTURE RISQUE STATUTAIRE

Le Maire expose : que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles, et que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance. Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après avoir délibéré :

- donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.
- charge Monsieur le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

Vote : à l'unanimité

12 - ECHANGE D'UNE PARCELLE COMMUNALE AVEC M. CRINEL DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie, il serait nécessaire d'échanger la parcelle N° E354 d'une superficie de 142 m environ, la parcelle n° 353 pour 60 m² environ appartenant à l'indivision CRINEL contre une parcelle communale n° E 351 d'une superficie de 202 m environ. Un document d'arpentage a été effectué par le cabinet MESUR'ALPES de St Jean de Maurienne.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- EMET un avis favorable au projet d'échange de parcelles
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et DIT que les frais de bornage, d'arpentage et de notaire seront à la charge de la commune.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,

Bernard ANSELME